



Massif des BERTANGES

Jours de chasse - saison 2014-2015

15 Numéro de zone



Promeneurs,

Les mercredis et dimanches vous sont réservés sur la majeure partie du massif domanial des Bertranges.

(Zones en jaune et en orange)

La chasse à tir est aussi interdite le samedi dans les zones 1, 2, 4, 5 et 6. *(Zones en orange)*

Pour le respect et la sécurité de chacun, veuillez tenir compte des jours de battues pour organiser vos sorties. *(Calendrier ci-dessous)*

Lors des journées de chasse certaines routes forestières pourront être temporairement fermées

Zone / Jours	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février
Zone 1	lundis : 6, 13, 20, 27	lundis : 3, 10, 17, 24	lundis : 1, 8, 15, 22, 29	lundis : 5, 12, 19, 26	lundis : 2, 9, 16, 23
Zone 2	vendredi : 17	vendredis : 7, 14, 28	vendredis : 5, 19	vendredis : 9, 23	vendredis : 6, 13, 27
Zone 3	Dimanches, lundis et jours fériés				
Zone 4	jeudi : 26	jeudis : 6, 13, 27	jeudis : 4, 18	jeudis : 8, 22	jeudis : 5, 12, 26
Zone 5	lundi : 20	lundis : 3, 17	lundis : 1, 8, 15	lundis : 5, 12, 19, 26	lundis : 2, 9, 16, 23
Zone 6	vendredi : 24	vendredis : 7, 21	vendredis : 5, 19	vendredis : 2, 16, 30	vendredis : 13, 28
Zone 7	Tous les lundis et vendredis				
Zone 8	jeudi 9	11, 29	8, 13, 22, 27	3, 17, 24	7, 13, 21, 28
Zone 10	Dimanches et lundis à partir du 26 octobre				
Zone 14	Dimanches et lundis à partir du 26 octobre				
Zone 15		11, 29	8, 13, 22, 27	3, 17, 24	7, 13, 21, 28

Sur toutes les zones, sauf la 8, chasse à courre les mardis, mercredis et samedi du 15 septembre au dernier jours de mars.

